

Décision d'approbation de modèle n° 00.00.690.007.1 du 22 juin 2000

Instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle CW 2.04 Classe X(1)

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

SCHINDLER & WAGNER GmbH & Co KG, Konnenbergstraße 1, 73655 PLÜDERHAUSEN (ALLEMAGNE).

CARACTÉRISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle CW 2.04 ci-après dénommé "instrument" est destiné au pesage d'objets en fonctionnement continu ; la charge est pesée en mouvement sur le dispositif récepteur de charge.

L'instrument est constitué par :

- 1° un dispositif d'amenée des objets sur le dispositif récepteur de charge au moyen d'un dispositif transporteur à bande ;
- 2° une unité de pesage comprenant :
 - un dispositif récepteur de charge composé d'un dispositif transporteur de charge à bande fixé sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge ;
 - un dispositif électronique de mesure et d'asservissement incluant :
 - un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une cellule de pesage WIPOTEC types IW 15K ou IW 40K à compensation électromagnétique de forces et sortie numérique ;
 - un dispositif d'affichage et de commande.
- 3° un dispositif d'évacuation des objets ;
- 4° en option un dispositif d'impression intégré ou externe ;

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- dispositif de réglage statique de la pente ;
- mise à zéro :
 - dispositif semi automatique de mise à zéro ;
 - dispositif de maintien de zéro (option) ;

- dispositif automatique de mise à zéro - La durée maximale entre deux mises à zéro est de 15 minutes ;
- tare :
 - dispositif semi automatique de tare ;
 - dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif de test de l'affichage à la mise sous tension.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

Type de cellule WIPOTEC	Dimensions maximales du récepteur de charge (en mm x mm)	Portée maximale (en g)	Echelon (en g)
IW 15K	500 x 300	Max 1000 g	e 0,5 g
IW 40K	600 x 400	Max 4000 g	e 1 g

- températures limites d'utilisation : +10 °C à + 40 °C
- nombre d'échelons : n 2000
- portée minimale : Min 50e
- vitesse maximale du dispositif transporteur de charge : 60 m / min

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSTRUCTION :

- 1/ Lorsque l'instrument n'est pas installé de manière fixe, il est équipé d'un dispositif indicateur de niveau.
- 2/ Le temps de chauffage de l'instrument est de 15 minutes après mise sous tension. Pendant ce délai, le fonctionnement automatique de l'instrument est inhibé.

SCELLEMENT :

L'instrument est équipé, au niveau de l'unité de pesage, d'un dispositif de scellement conforme à la description figurant en annexe.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification d'un instrument concerné par la présente décision comporte les indications suivantes :

- nom ou marque d'identification du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- vitesse maximale du convoyeur de charges en m/s
- cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- tension de l'alimentation électrique, en V
- fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- pression du fluide de transmission (si applicable)
- numéro et date de la présente décision d'approbation de modèle
- indication de la classe d'exactitude
- caractéristiques métrologiques (Max, Min, e, d, T-)
- températures limites d'utilisation : +10 °C, + 40 °C

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :

La vérification primitive d'un instrument modèle CW 2.04 est effectuée en une phase au lieu d'installation.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML.
- 3/ excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (lorsque les charges peuvent se présenter de manière excentrée) ;
- 4/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 5/ essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en Annexe A.6.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Ces essais sont réalisés en mode de fonctionnement automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ et 2/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 3/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML. Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies par le premier alinéa du paragraphe 2.5.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

DÉPÔT DE MODÈLE :

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 16.68, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Lorraine et chez le fabricant.

VALIDITÉ :

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret 88-682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

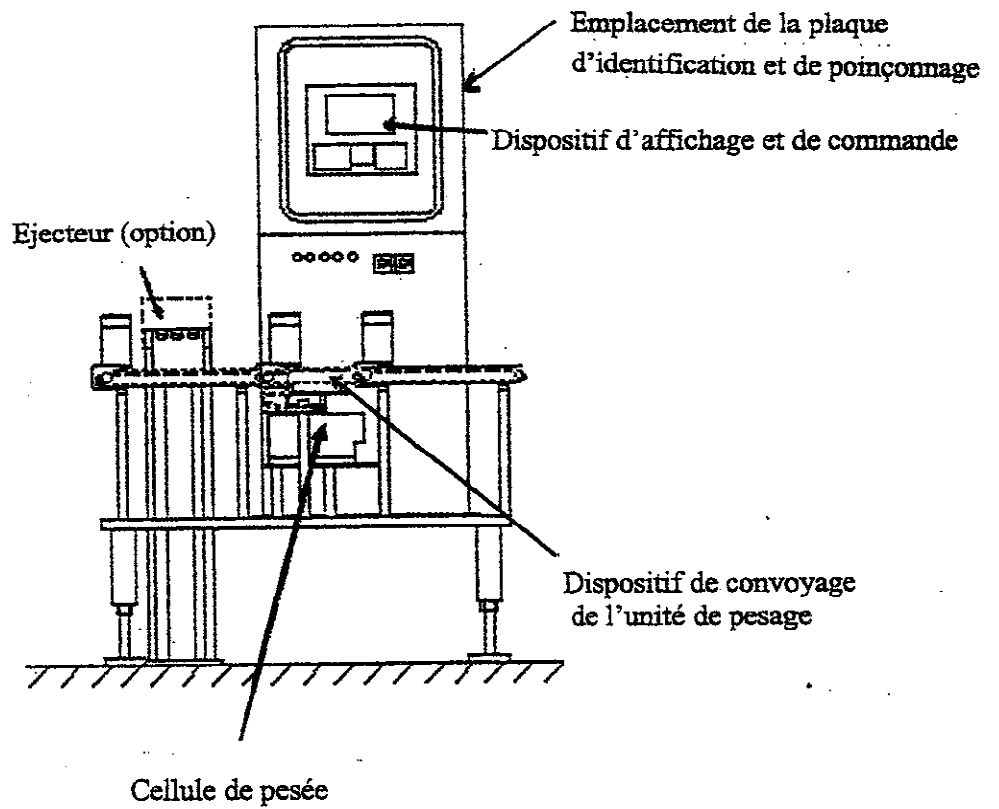
ANNEXES :

- Schéma d'ensemble
- Scellement
- Description du dispositif d'affichage et de commande

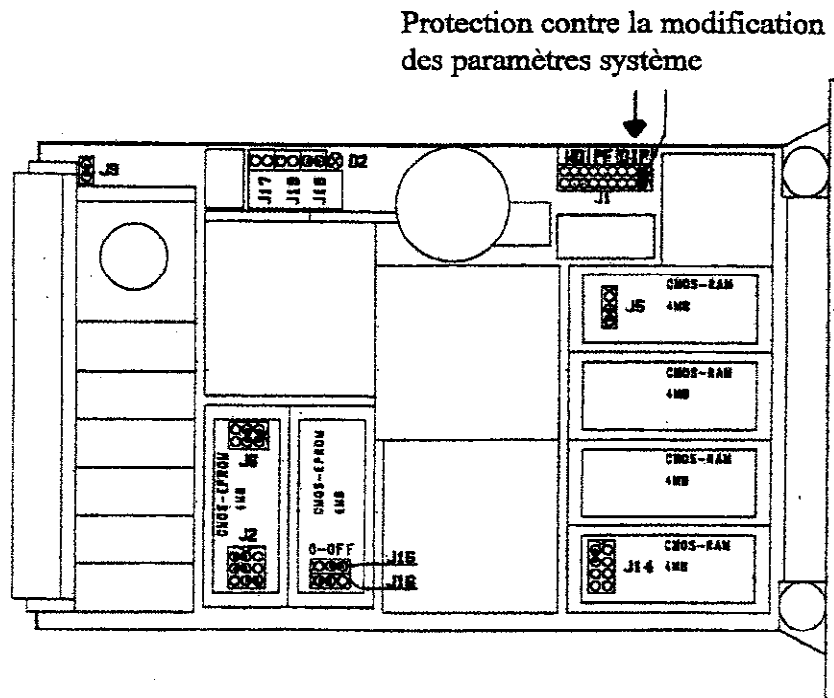
Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

Schéma d'ensemble



Plan de scellement



Le cavalier J1 situé sur le panneau frontal de la carte CPU (montée en position 1 dans le coffret de commande) doit être enfiché.

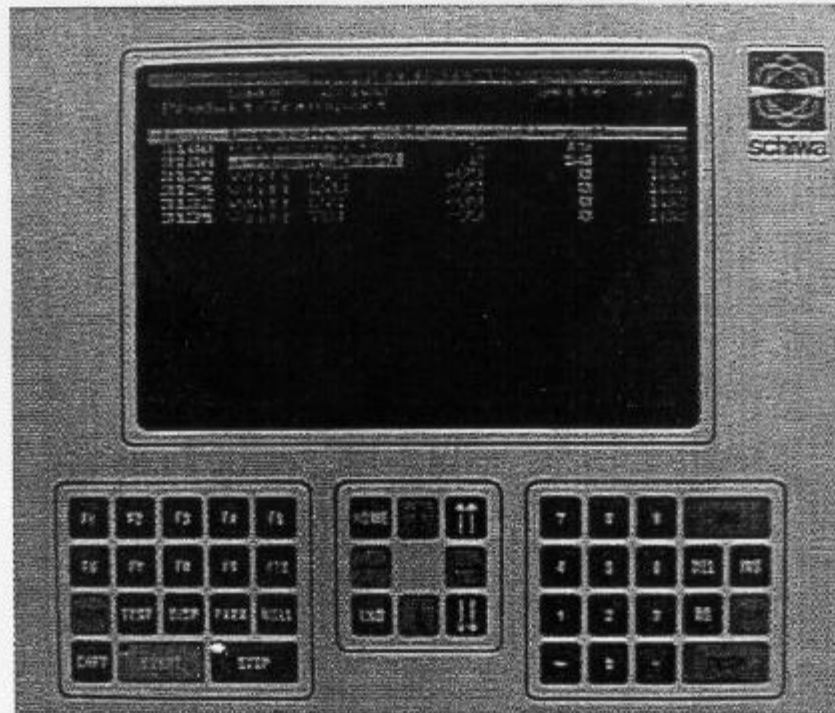
Les tiroirs des cartes montées dans le coffret de commande en position 1 (carte CPU incluant les EPROMS et le logiciel) et en position 2 (carte mémoire 8M : mémoire tampon CMOS incluant les paramètres systèmes) doivent être protégés contre le retrait. Ceci peut être réalisé au moyen de marques autocollantes ou de fil de plomb passant au travers d'une vis percée.

Description du *dispositif d'affichage et de commande*

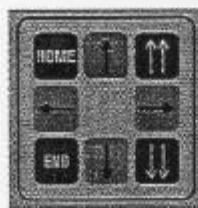
L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle CW 2.04 est en règle générale intégré dans des lignes de tranchage de produits de charcuterie.

Le dispositif d'affichage et de commande se présente comme suit

Vue d'ensemble



Touches de fonction



Touches de curseur



Touches numériques et de saisie

Touches de commande

